

## Barème des honoraires applicable au 6 juillet 2023



### TRANSACTION - Honoraires à la charge du vendeur CONTRAT EXCLUSIF

Prix de vente	Honoraires d'agence maximums TTC
Inférieur à 100.000 euros	Forfait 5000 €
à partir de 100 000 euros	4,00%
Supérieur à 900 000 euros	3,50%

### TRANSACTION - Honoraires à la charge du vendeur CONTRAT SIMPLE

Prix de vente	Honoraires d'agence maximums TTC
Inférieur à 100.000 euros	Forfait 5500 €
entre 100 000 euros et 300 000 euros	5,50%
de 300 000 euros à 900 000	5,00%
Supérieur à 900 000 euros	4,00%

Vente immobilière hors immobilier d'entreprise et/ou commerces et droit au bail

**Pour les programmes neufs, les honoraires sont à charge promoteur (maximum 5 % TTC)**

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués

par Vendéenne en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017

relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

### ESTIMATION / AVIS DE VALEUR OFFERT DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE VENTE

Secteurs	Tarif maximum
Le Bourg d'Oisans	150 €
Autres communes de l'Oisans	150€ + 30€ frais de déplacement
Estimations / Avis de valeur Orais	60 €

### LOCATION - Honoraires de Gestion Locative (charge bailleur) maximums

Gestion locative	8,40% TTC
------------------	-----------

Applicable pour les locations d'habitation nue, meublée, locaux professionnels, commerciaux etc...

Sur les loyers perçus Hors Charges

### Location - Honoraires de location maximums : Répartis entre le bailleur (50 %) et le locataire (50 %)

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Prix au m <sup>2</sup>
Inférieur à 44m <sup>2</sup>	8,00€ TTC
Entre 44m <sup>2</sup> et 60m <sup>2</sup>	7,00€ TTC
Entre 61m <sup>2</sup> et 80m <sup>2</sup>	6,50€ TTC
Entre 81m <sup>2</sup> et 100m <sup>2</sup>	6,00€ TTC
Supérieur à 101m <sup>2</sup>	5,00€ TTC
Etablissement de l'état des lieux	3,00€ TTC/m <sup>2</sup>
Estimation valeur locative	70 €+ 30€ de frais de déplacement
<b>Estimation offerte dans cadre mandat de gestion</b>	

### SYNDIC - Honoraires de gestion maximum

Par lot principal	250,00€ TTC
>4 lots principaux	1000,00€ TTC pour l'ensemble de la copropriété

capital de 7622.45 euros APE : 6831 Z - RCS : 377 677 646 - TVA : FR 12 377 677 646 CPI 3801 2016 000 003 989

Garantie financière : GFC Meylan - Responsabilité civile : AXA Bourg d'Oisans